



## Qualification d'exhibition sexuelle ?

Par **Pdqsdq dsfhjlgdsf**, le **14/02/2018 à 12:18**

Bonjour,

Je viens vers vous pour une interrogation : est ce que la description suivante peut être qualifiée d'exhibition sexuelle ?

Usagée des transports en commun, j'étais hier matin assise dans un TER avec très peu de monde.

Je remarque un homme, assis dans la rangée opposée à la mienne, qui "secoue" sa jambe comme on peut le faire par nervosité.

Je n'y prête pas attention. Lui ne me voit pas car je suis en retrait par rapport à sa position. Machinalement à un moment je tourne la tête vers lui et là je me rends compte qu'il se caresse l'entrejambe, par dessus son pantalon, avec plus ou moins d'insistance et ce dure plusieurs minutes.

Il bouge et s'aperçoit que je le vois, au même moment le train marque un arrêt où pas mal de monde monte. Ca n'a pas été plus loin.

Ma question réside dans le fait qu'il n'a pas montré ou exhiber son anatomie mais entamé une masturbation pseudo-dissimulée dans un lieu publique...

Merci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **14/02/2018 à 13:13**

Bonjour,

il n'a donc rien exhibé ? Donc... Est-ce une attitude répréhensible ? Aucune idée !